



**PLAN DE LUTTE VIOLENCE ET INTIMIDATION
POUR UN CLIMAT SCOLAIRE BIENVEILLANT, SAIN ET SÉCURITAIRE**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

*** Les éléments précédés d'un astérisque se rapportent à des dispositions de la LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ***

Nom de l'école : Marguerite-Belley
 Nom de la directrice : Martine LeVasseur
 Nom des directeurs adjoints : N.A.
 Nom et fonction(s) de la personne responsable* d'assurer le suivi de tout acte d'intimidation et de violence :
 Martine LeVasseur, directrice de l'école Marguerite-Belley ou Marie-Josée Cormier, technicienne en éducation spécialisée

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE :
 École primaire : École secondaire :
 Nombre d'élèves : 288 Nombre d'élèves HDAA :
 École spécialisée : École régulière : x
 Clientèles : Régulière
 Particularités : (ex. : lieu physique, quartier, indice de défavorisation)
 Indice de défavorisation : 5

NOMS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL :

*** RESPONSABLE (DÉSIGNÉ PAR LA DIRECTION) * :**

Membres du comité de travail : T.E.S + direction + psychoéducatrice + AVSEC + comité encadrement

Mandat(s) du comité de travail : Réviser et actualiser les procédures mises en place afin de contrer la violence et l'intimidation. Mettre à jour le tableau de compilation des situations de violence et d'intimidation.

Ce plan de lutte s'inspire des valeurs provenant du **projet éducatif** de notre l'école.

Les valeurs du projet éducatif :

Le code de vie éducatif de l'école Marguerite-Belley provient de nos valeurs et encourage la bonne conduite et les comportements positifs chez chacun des élèves qui fréquentent notre école. À l'école, la violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Les valeurs, dont l'harmonie et la

bienveillance sont mises de l'avant. Ici, à l'école, j'ai le désir de m'impliquer socialement en échangeant et en travaillant d'une manière collaborative et je vise le bien-être et le bonheur d'autrui, tout en respectant les différences et en valorisant l'entraide au quotidien.

Tous les élèves et tous les adultes ont une responsabilité dans l'école afin d'avoir un climat sain et sécuritaire.

Les objectifs du projet éducatif en lien avec le climat scolaire, la violence et l'intimidation :

- Avoir une vision commune lors de situation de violence et d'intimidation
- Favoriser le climat sain et sécuritaire
- Augmenter le sentiment de sécurité chez les élèves de l'école Marguerite-Belley
- Augmenter les habiletés sociales chez nos élèves afin qu'ils puissent s'amuser dans un climat de bienveillance

AUTRES INFORMATIONS :

Date de mise à jour du plan de lutte : Janvier 2020

Date de l'évaluation du plan de lutte : Septembre 2020

* Date d'approbation par le conseil d'établissement * : Février 2020

PORTRAIT DE SITUATION :

Portrait des actions : × Outil(s) utilisé(s): Compilation d'offenses majeures de l'année 2018-2019

Portrait des manifestations : × Outil(s) utilisé(s) : Billets rouges et billets jaunes

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE (Art. 75.1 n°1).

CONSTATS - PRIORITÉS - OBJECTIFS

CONSTATS DÉGAGÉS DE L'ANALYSE DE SITUATION (VOIR ANNEXE A) :

Plan d'action fait pour contrer la violence et l'intimidation

Compilation des incidents d'intimidation pour l'année 2018-2019:

À l'école Marguerite-Belley, aucun incident d'intimidation a été compilé pour l'année 2018-2019. Toutefois, plusieurs mesures d'aide préventive et réactives à certaines situations ont eu lieu afin d'éviter d'en arriver à l'intimidation.

Compilation des incidents de violence pour l'année 2018-2019 :

La violence physique est davantage préoccupante que la violence verbale à l'école Marguerite-Belley. Il ressort que les élèves du 2^e cycle adopte le plus fréquemment les comportements de violence. Ensuite, les élèves du 1^{er} cycle, dont les maternelles, ont recours également à des gestes de violence. Cela pourrait être expliqué par leur manque d'habiletés. Il est important de mentionner que les élèves du 1^{er} cycle sont en apprentissage des différentes habiletés comparativement aux élèves du 3^e cycle. Les endroits et les moments les plus propices aux actes de violence sont la cour de récréation, durant les entrées et pendant les cours.

Il ressort que les élèves du 3^e cycle adopte davantage un langage vulgaire entre eux et envers les adultes contrairement aux autres élèves de l'école.

Compilation des résultats du questionnaire climat de sécurité pour l'année 2018-2019 :

Aucun questionnaire n'a été administré dans les années précédentes afin d'évaluer le climat de sécurité de l'école Marguerite-Belley.

PRIORITÉS:

Plusieurs priorités peuvent se dégager de l'analyse :

- Enseigner, modeler les étapes de résolution de conflit aux élèves du 1^{er} cycle
- Mise en place de plusieurs stratégies afin de diminuer les gestes de violence sur la cour de récréation

OBJECTIFS:

Élaboration de vos objectifs :

1. Objectif : Diminuer les manifestations de violence sur la cour de récréation de l'école Marguerite-Belley d'ici juin 2021.

Moyens utilisés pour atteindre l'objectif : (plusieurs moyens peuvent être utilisés. Ils doivent être en cohérence avec l'objectif poursuivi) :

- Changement du système d'encadrement afin de soutenir les comportements positifs des élèves
- Modelage des comportements attendus par les enseignants dans les différentes aires de l'école
- Zone de jeux structurée sur la cour de récréation
- Zone « j'apprends » sur la cour de récréation qui vise à modeler les comportements attendus
- Mesures d'aide pour les élèves impliqués dans les situations de violence selon la gravité/intensité/durée
- Ateliers gang de choix
- Formation IPSC « intervention préventive en situation de crise »
- Ateliers sur les habiletés sociales avec un groupe d'élèves ciblés
- Groupe d'élèves (Anges-Gardien) qui sont formé pour aider les élèves de la maternelle à la 4^e année pour régler leurs conflits pacifiquement

Modalités de consignation :

Remplir le billet d'infraction par la personne témoin et consigner la situation dans le Mosaik portail ainsi que sur le tableau Excel.

3. Objectif : : Répertorier les résultats quant au climat de sécurité des élèves de l'école Marguerite-Belley

Moyens utilisés pour atteindre l'objectif : (plusieurs moyens peuvent être utilisés. Ils doivent être en cohérence avec l'objectif poursuivi) :

-Passation du questionnaire « climat de sécurité » à tous les élèves

Modalités de consignation :

-Questionnaire « climat de sécurité »

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (Art. 75.1 n°2).

Inscrire les mesures de prévention déjà en place à l'école et celles à ajouter ou à bonifier selon les priorités de travail.

Mesure de prévention **en place** :

- Ateliers de sensibilisation pour certains groupes
- Modalités de consignation des situations de violence et d'intimidation : « billet d'infraction »
- Système d'encadrement de l'école Marguerite-Belley
- Interventions selon la Réponse À l'Intervention (RAI) comportementale
- Modelage par les enseignants des comportements attendus dans chaque aire de l'école (cour, corridors/escaliers, salle de toilettes)
- Surveillance **active** des adultes sur la cour de récréation
- Intervention ponctuelle sur certaines problématiques dans les classes (au besoin)
- Groupe sur les habiletés sociales pour les élèves à risques

Mesures de prévention **à ajouter** :

- Comité IPSC « intervention préventive en situation de crise » (Personnes ayant la formation IPSC)
- Présence de la T.E.S dans la zone « j'apprends »
- Outil « mesure d'aide » (aide-mémoire pour les enseignants)

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE (Art. 75.1 n°3).

- Communication de la démarche pour dénoncer une situation dans l'agenda
- Afficher sur le site internet de l'école le code de vie ainsi que les modalités concernant la violence et l'intimidation
- Envoyer une copie de la démarche d'intervention aux parents en début d'année (voir annexe A)
- Envoyer aux parents et aux enseignants les différentes définitions (conflit, violence, intimidation)
- Présenter le plan de lutte au conseil d'établissement
- Être en contact avec l'enseignant de l'enfant afin de pouvoir dénoncer toute situation. L'enseignant fait, selon la démarche, la dénonciation à la personne responsable.

PROTOCOLE D'INTERVENTION (#4 À 9)

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR UNE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE, CELLES QUI SONT APPLICABLES POUR DÉNONCER UNE UTILISATION DE MÉDIAS SOCIAUX OU DE TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DES FINS DE CYBERINTIMIDATION (Art. 75.1 n°4).

- Parents
 - ✓ Contacter l'enseignant ou la direction afin de mettre le milieu au courant d'une situation de violence ou d'intimidation qu'un élève de l'école Marguerite-Belley pourrait vivre
 - ✓ Dans le cas ou non réponse, laissez un message vocal ou envoyez un courriel à l'enseignant ou à la direction
- Élèves témoins ou victime d'une situation de violence ou d'intimidation

- ✓ Allez voir un adulte de confiance (enseignant, T.E.S, SPE, intervenants, direction, secrétaire, concierge, etc.) pour dénoncer la situation de violence ou d'intimidation
- ✓ Rencontrer l'éducatrice spécialisée de l'école dans un endroit neutre à l'abri du regard des autres afin d'assurer la confidentialité de l'élève et augmenter la probabilité de dénonciation des élèves témoins.

5. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE (Art. 75.1 n°5).

- SI UN ADULTE EST TÉMOIN D'UNE SITUATION DE VIOLENCE ET/OU D'INTIMIDATION :
 1. **ARRÊT D'AGIR DES ÉLÈVES CONCERNÉS AU LOCAL DES BLESSÉS OU AU LOCAL D'ENCADREMENT**
 2. **ÉVALUATION DE LA SITUATION**
 - ✓ RENCONTRES INDIVIDUELLES DES ÉLÈVES IMPLIQUÉS AFIN D'ÉVALUER LES BESOINS ET LA GRAVITÉ DE LA SITUATION POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS
 - ✓ L'INTERVENANT REMPLIT LE FORMULAIRE DE CONSIGNATION « BILLET D'INFRACTION »
 3. **INTERVENTION**
 - ✓ EN FONCTION DE L'ÉVALUATION DES BESOINS ET DE LA GRAVITÉ QUI A ÉTÉ FAITE AU #2 LES INTERVENTIONS DÉCOULENT DU SYSTÈME D'ENCADREMENT DE L'ÉCOLE ET DE LA RÉPONSE À L'INTERVENTION (RAI)
 - ✓ INTERVENTION AUPRÈS DE LA VICTIME, DES TÉMOINS ET DE L'INTIMIDATEUR
 4. **SUIVI**
 - ✓ SUIVI AUPRÈS DES PARENTS DES ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LA SITUATION AFIN DE LES INFORMER DES INTERVENTIONS RÉALISÉES
 5. **CONSIGNATION**
 - ✓ ACHEMINER LE FORMULAIRE À LA PERSONNE RESPONSABLE « TES ÉCOLE » AFIN D'ASSURER LA COMPILATION
 6. **ÉVALUATION DE LA PROCÉDURE AU MI ET FIN D'ANNÉE PAR LE COMITÉ**
 - ✓ ASSUMER PAR LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION
- SI UN ÉLÈVE DÉNONCE UNE SITUATION DE VIOLENCE ET/OU D'INTIMIDATION :

1. FAIRE #1 À 6 DANS L'ORDRE

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (Art. 75.1 n°6).

- Les formulaires sont placés dans un classeur barré.
- Informer seulement les personnes concernées
- Les personnes responsables du plan de lutte sont tenues à la confidentialité
- Pour les élèves qui dénoncent une situation, leur identité est protégée
- Les rencontres se font dans un local avec la porte fermée

7. LES MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME, UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN ACTE D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE (Art. 75.1 n°7).

- **POUR L'ÉLÈVE VICTIME :**
 - ✓ OFFRIR UN SOUTIEN À LA VICTIME
 - ✓ RASSURER LA VICTIME SUR LES INTERVENTIONS FAITES AUPRÈS DES AUTRES ÉLÈVES IMPLIQUÉS DANS LA SITUATION
 - ✓ ASSURER UN SUIVI DU SOUTIEN À LA VICTIME DANS LA SEMAINE QUI SUIT LA SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION
 - ✓ ADAPTER L'HORAIRE DE LA JOURNÉE SELON LES BESOINS DE LA VICTIME
 - ✓ SI LA VICTIME SE SENT À L'AISE, FAIRE UNE MÉDIATION AVEC LES AUTRES ÉLÈVES CONCERNÉS
 - ✓ AVISER LES PARENTS
- **POUR L'ÉLÈVE TÉMOIN :**
 - ✓ SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RÔLES DE CHACUN DANS UNE SITUATION DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION
 - ✓ SENSIBILISATION DES CONSÉQUENCES POSSIBLES DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION CHEZ LA VICTIME, LES TÉMOINS ET L'INTIMIDATEUR
 - ✓ AVISER LES PARENTS

- **POUR L'ACTEUR/INTIMIDATEUR :**

- ✓ SENSIBILISATION DES CONSÉQUENCES POSSIBLES DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION CHEZ LA VICTIME, LES TÉMOINS ET L'INTIMIDATEUR
- ✓ SUIVI DE COMPORTEMENT
- ✓ PLAN D'INTERVENTION
- ✓ METTRE AU DOSSIER COMPORTEMENTAL DE L'ÉLÈVE (S'IL Y A LIEU)
- ✓ AVISER LES PARENTS

8. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE SELON LA GRAVITÉ OU LE CARACTÈRE RÉPÉTITIF DE CES ACTES (Art. 75.1 n°8).

Les sanctions disciplinaires (ou conséquences) sont établies pour chaque situation en fonction de la gravité ou du caractère répétitif. D'autres facteurs tels que la durée, la fréquence, la constance, l'intensité et la légalité doivent être prises en compte avant d'établir une sanction disciplinaire appropriée. L'évaluation de chaque situation est donc incontournable avant de choisir la sanction.

- **Application des conséquences selon la gravité-la durée- l'intensité de la situation. Les sanctions disciplinaires sont en lien avec le système d'encadrement de l'école Marguerite-Belley**

1. Exemples de conséquences intimidateur

- ✓ Réflexions (voir annexe)
- ✓ Gestes de réparation
- ✓ Appel aux parents
- ✓ Mises en garde des conséquences possibles
- ✓ Changement de place (classe, rang, etc.)
- ✓ Contrat d'engagement de l'élève (voir annexe)
- ✓ Suivi comportemental par intervenant
- ✓ Retrait de privilège (récréations – période privilège – etc.)
- ✓ Retenue ou suspension interne
- ✓ Références à un service externe/ressource externe
- ✓ Plaintes policières (12 ans et +)

1.1 Exemples de mesures d'aide intimidateur

- ✓ Rappel
- ✓ Modelage des comportements attendus
- ✓ Récréation supervisée ou guidée
- ✓ Collaboration des parents
- ✓ Collaboration des services spécialisés
- ✓ Rencontre avec le policier éducateur

2. Exemple d'interventions victime

- ✓ Assurer la sécurité de la victime
- ✓ Développer les compétences d'affirmation de soi
- ✓ Inclure l'élève dans les ateliers d'habiletés sociales (s'il y a lieu)
- ✓ Proximité de l'adulte
- ✓ Faire un carnet de suivi avec la victime
- ✓ Collaboration avec les parents

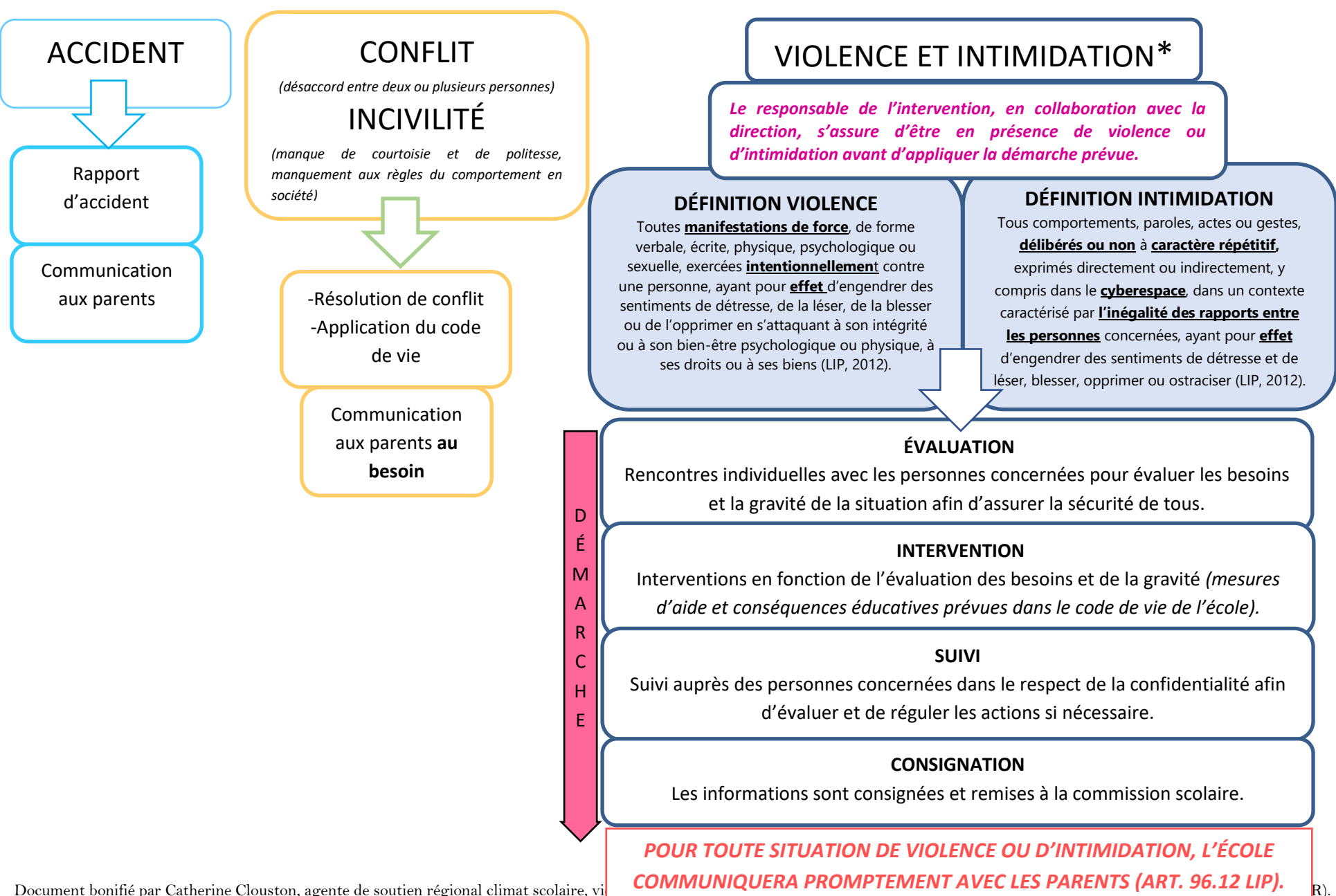
9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (Art. 75.1 n°9).

Démarche à suivre lors de situations de violence ou d'intimidation :

1. Suivre les étapes du #5 pour tout acte de violence et d'intimidation
2. Un intervenant assure les suivis auprès des témoins, de la victime et de l'intimidateur afin d'appliquer les conséquences aux élèves concernés
3. Un suivi est fait aux parents par la direction ou par la personne responsable pour les informer de la situation et des interventions privilégiées
4. Le même intervenant assure un suivi auprès de la victime selon le 2-1-1 (2 fois dans la même semaine + 1 fois la semaine après + 1 mois plus tard)
5. L'intervenant rencontre l'intimidateur 1 semaine après la situation de violence ou d'intimidation pour s'assurer de la non-récidive des comportements
6. La compilation des situations sera faite par la personne responsable « TES ÉCOLE »

Annexe A

DÉMARCHE D'INTERVENTION LORS D'UN ÉVÈNEMENT



**POUR DÉNONCER UN ÉVÈNEMENT DE VIOLENCE
OU D'INTIMIDATION**

Parents

Contactez l'enseignant ou la direction afin de mettre le milieu au courant d'une situation de violence ou d'intimidation qu'un élève de l'école Marguerite-Belley pourrait vivre.

Dans le cas ou non réponse, laissez un message vocal ou envoyez un courriel à l'éducatrice de l'école.

**Élèves témoins ou victime d'une situation de
violence ou d'intimidation**

Allez voir un adulte de confiance (enseignant, TES, SPE, secrétaire, direction, concierge, etc.) pour dénoncer la situation de violence ou d'intimidation.

Rencontrer l'éducatrice spécialisée de l'école dans un endroit neutre à l'abris du regard des autres afin d'assurer la confidentialité de l'élève et augmenter la probabilité de dénonciation des élèves témoins.

Annexe B

EXEMPLES D'INTERVENTIONS EN SITUATION DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

FORMELLE

	ASSURER SÉCURITÉ	MESURES D'AIDE
VICTIME	<p>1) Établir le sentiment de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lui démontrer qu'on la croit; • Reconnaître son courage; • Démontrer notre intérêt face à sa situation; • Rassurer et informer que des actions seront prises pour mettre fin à la situation et que des mesures de sécurité seront aussi mises en place; • Échanger avec elle sur ce qui risque de se passer au cours de l'intervention et demeurer disponible pour la soutenir. <p>2) Établir un plan de sécurité personnel, s'il y a lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les compétences pour faire face à une situation de violence ou d'intimidation; • Proposer des stratégies préventives de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies pour assurer sa sécurité • Développement des compétences personnelles et relationnelles • Proximité physique de l'adulte • Mentorat • Carnet de suivi • Collaboration avec les parents • Collaboration avec ressource spécialisée • Plan d'intervention • Signalement DPJ • Etc.
AUTEUR	CONSÉQUENCES	MESURES D'AIDE
	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement • Travail personnel de recherche sur le sujet • Retrait du groupe • Reprise de temps • Suspension • Plainte policière • Changement de place • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel, modelage et renforcement du comportement attendu • Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant • Développement des compétences personnelles et rationnelles • Récréation supervisée ou guidée • Proximité physique de l'adulte • Mentorat • Collaboration avec les parents • Collaboration avec ressource spécialisée • Plan d'intervention • Signalement DPJ • Etc.

LES CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES : actions naturelles et logiques utilisées pour responsabiliser l'élève qui a eu un écart de conduite.

LA MESURE D'AIDE : accompagnement temporaire permettant d'aider l'élève à développer des compétences selon ses besoins recherchés et se distingue par son aspect relationnel.

Nom :

Date :

Annexe C
Fiche de réflexion intimidation (3^e cycle)

1. Décris-moi ce que tu as fait ?

2. Donne-moi la définition de l'intimidation ?

3. Quelle est la différence entre un conflit et une situation d'intimidation ?

4. Quel(s) type(s) d'intimidation as-tu fait ?

Physique

Sociale

internet

Verbale

Psychologique

5. Quelle(s) sont les conséquences possibles de l'intimidation chez la personne intimidée ?



6. Quelle(s) sont les conséquences possibles de l'intimidation chez la personne qui intimide ?



7. Te sens-tu à l'aise à résoudre tes problèmes avec les autres élèves à l'école ?

Oui

Non

8. Donne-moi tes étapes pour résoudre tes conflits avec les autres :

1.

2.

3.

4.

5.

9. Quel(s) geste(s) de réparation prévois-tu faire pour la personne que tu as blessée ?

Signature de l'élève : _____

Signature de l'intervenant : _____

Signature du parent : _____

Annexe D

Contrat d'engagement de l'élève acteur/intimidateur

Engagement

À la suite de discussions avec mes parents, mon enseignant, la direction de l'école et l'éducateur, je (nom de l'élève) _____ m'engage à cesser tout acte de violence, tel que menace, agression physique ou toute autre forme de violence, à l'endroit de (nom de l'élève intimidé) _____ et des autres élèves.

Je reconnais que mes comportements sont contraires à la loi et aux règles de l'école concernant la violence et l'intimidation et je connais les conséquences auxquelles je m'expose si je ne les respecte pas.

Je (nom de l'élève) _____ n'encouragerai aucun autre élève à intimider ou à utiliser la violence.

Moyens

Je (nom de l'élève) _____ rencontrerai l'éducateur responsable tous les jours afin d'évaluer mon comportement et lui remettrai la feuille signée par mes enseignants.

En respectant ce contrat, je serai félicité et je serai fier de moi. Le contrat d'engagement prendra fin à la date fixée.

Si je ne le respecte pas, la direction de l'école prendra d'autres mesures disciplinaires.

Je (nom de l'élève) _____ m'engage à faire du mieux que je peux pour cesser les gestes qu'on me reproche et à en assumer les conséquences.

Durée

Ce contrat entre en vigueur le _____ et se termine le _____.

Signatures

Élève : _____

Parents : _____

Intervenant : _____

Direction : _____

Autres : _____

Annexe E

Formulaire de consignation d'un évènement de violence

CONSIGNATION D'UN ÉVÈNEMENT DE VIOLENCE/INTIMIDATION**Billet d'infraction**

Nom de l'élève _____ Gr : _____

Nom de l'intervenant _____ Date : _____

Moment de l'évènement

Avant-midi		Après-Midi	
Entrée du matin	<input type="checkbox"/>	Entrée de l'après-midi	<input type="checkbox"/>
Récréation	<input type="checkbox"/>	Récréation	<input type="checkbox"/>
Sortie	<input type="checkbox"/>	Sortie	<input type="checkbox"/>
Autobus	<input type="checkbox"/>	Autobus	<input type="checkbox"/>

Lieux de l'évènement

Cour	Corridor Escalier	Vestiaires
Classe	Vestiaires des gymnases	
Autres :		

Comportement réprimandé

	Niveau 1 (Responsabilités du titulaire)		Niveau 2 (Responsabilité TES/SPE)
	Réaction inadéquate à l'intervention d'un adulte		Impolitesse grave envers un adulte
	Lancer des balles de neige		Violence physique : intention de faire mal (coups de poing, coups de pied)
	Se chamailler entre élèves <i>du même groupe</i>		Se chamailler entre élèves <i>de groupes différents</i>
	Mauvais langage (sacrer, mots poubelles, etc.)		Lancer des objets dangereux : Intention de blesser (roches, billes, etc.)
	Encourager les comportements négatifs		Voler/taxer/Vandaliser

Description de l'évènement

Annexe F

Questionnaire «Climat de sécurité»

Annexe G

Les différentes définitions «conflit», «violence», «intimidation»

Les définitions

Conflit : c'est une opposition entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue.

Violence : toutes **manifestations de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercées **intentionnellement** contre une personne, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

Intimidation : tous comportements, paroles, actes ou gestes, **délibérés ou non** à **caractère répétitif**, exprimés directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports entre les personnes** concernées, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).